



COMPTE-RENDU N°4 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 14 avril à 18h30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 7 avril 2015

PRESENTS : MM. SEGONZAC – GUERIN – PIEDFERT – GONTHIER – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – BASTID – PILET – CHAUSSADE – GUILLAUME – DELIBIE – RICHARD – GABRIEL – WILLIAMS – LAGOUBIE – AUXERRE RIGOULET – SALAT – CABROL – GIMENEZ – DUHARD – LACHAIZE – CABIROL – DUFOURGT – LEY – DARRACQ – LAULANET – GALON.

EXCUSES / ABSENTS : MM. BLIN – MARCADIER (procuration Mme GIMENEZ) – BORDERIE (procuration M. LACHAIZE).

Secrétaire de séance : M. Jean Claude BASTID.

Après l'appel, Monsieur le Président informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire :

- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 62580.90€ HT pour la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) avec le groupement A2PR 5 24130 La Force.
- Signature d'une convention tripartite avec l'école élémentaire de Montpon Ménéstérol et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne pour la mise à disposition du réfectoire de l'école pour la chorale adultes.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes
- Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes
- Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes
- Taxes Directes Locales : Vote des taux pour l'année 2015

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : vote des taux pour l'année 2015
- Vote du budget principal et des budgets annexes
- Imputation des charges de personnel aux budgets annexes des centres de loisirs de Moulin Neuf et Montpon Ménéstérol
- Imputation des charges de personnel au budget annexe de la régie de transports scolaires
- Vélo route voie verte : avenants aux conventions d'attribution de subventions européennes
- Questions diverses

1. Approbation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes

Après présentation des documents, M. SEGONZAC souhaite savoir si le budget relatif au multiple rural est un budget commercial, assujéti comme le budget assainissement à la comptabilité M49, et donc soumis aux amortissements comptables. M. ELIZABETH, Percepteur, répond négativement. M. ELIZABETH précise également qu'en ce qui concerne les trois budgets de lotissements et zone d'activités, des opérations comptables spécifiques doivent être réalisés jusqu'à la vente du dernier lot. Il s'agit d'une comptabilité de stocks.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		479 989,31		396 367,24	0,00	876 356,55
Opérations de l'exercice	6 316 628,21	6 849 256,81	2 843 385,91	2 265 278,98	9 160 014,12	9 114 535,79
TOTAUX	6 316 628,21	7 329 246,12	2 843 385,91	2 661 646,22	9 160 014,12	9 990 892,34
Résultats de clôture		1 012 617,91	181 739,69		0,00	830 878,22
Restes à réaliser			829 460,57	1 358 438,81	829 460,57	1 358 438,81
TOTAUX CUMULES	6 316 628,21	7 329 246,12	3 672 846,48	4 020 085,03	9 989 474,69	11 349 331,15
RESULTATS DEFINITIFS		1 012 617,91		347 238,55		1 359 856,46

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 27 Contre : Abstention : 3

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		811,29	24 043,41		24 043,41	811,29
Opérations de l'exercice	209 926,82	292 921,66	30 208,39	31 805,67	240 135,21	324 727,33
TOTAUX	209 926,82	293 732,95	54 251,80	31 805,67	264 178,62	325 538,62
Résultats de clôture		83 806,13	22 446,13			61 360,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	209 926,82	293 732,95	54 251,80	31 805,67	264 178,62	325 538,62
RESULTATS DEFINITIFS		83 806,13	22 446,13			61 360,00

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 27 Contre : Abstention : 3

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LE CENTRE DE LOISIRS MOULIN NEUF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		6 013,16		2 140,54	0,00	8 153,70
Opérations de l'exercice	168 474,77	198 880,09		2 885,16	168 474,77	201 765,25
TOTAUX	168 474,77	204 893,25	0,00	5 025,70	168 474,77	209 918,95
Résultats de clôture		36 418,48		5 025,70	0,00	41 444,18
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	168 474,77	204 893,25	0,00	5 025,70	168 474,77	209 918,95
RESULTATS DEFINITIFS		36 418,48		5 025,70		41 444,18

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 27 Contre : Abstention : 3

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	38,55			2 152,80	0,00	2 152,80
Opérations de l'exercice	21 805,27	49 664,95			21 805,27	49 664,95
TOTAUX	21 843,82	49 664,95	0,00	2 152,80	21 805,27	51 817,75
Résultats de clôture		27 821,13		2 152,80	0,00	29 973,93
Restes à réaliser						

TOTAUX CUMULES	21 843,82	49 664,95	0,00	2 152,80	21 843,82	51 817,75
RESULTATS DEFINITIFS		27 821,13		2 152,80		29 973,93

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 27 Contre : Abstention : 3

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LOGEMENTS SOCIAUX D'ECHOURNAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		9 105,92	28 045,94		28 045,94	9 105,92
Opérations de l'exercice	28 587,06	48 339,00	29 155,98	28 045,94	57 743,04	76 384,94
TOTAUX	28 587,06	57 444,92	57 201,92	28 045,94	85 788,98	85 490,86
Résultats de clôture		28 857,86	29 155,98		298,12	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	28 587,06	57 444,92	57 201,92	28 045,94	85 788,98	85 490,86
RESULTATS DEFINITIFS		28 857,86	29 155,98		298,12	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote :

Pour : 27

Contre :

Abstention :

3

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LE MULTIPLE RURAL DE SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		2 219,35	1 627,99		1 627,99	2 219,35
Opérations de l'exercice	21 669,33	22 398,13	17 773,30	17 377,10	39 442,63	39 775,23
TOTAUX	21 669,33	24 617,48	19 401,29	17 377,10	41 070,62	41 994,58
Résultats de clôture		2 948,15	2 024,19			923,96
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	21 669,33	24 617,48	19 401,29	17 377,10	41 070,62	41 994,58
RESULTATS DEFINITIFS		2 948,15	2 024,19			923,96

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote :

Pour : 27

Contre :

Abstention :

3

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LE SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		48 120,93		5 625,69	0,00	53 746,62
Opérations de l'exercice	33 869,18	36 673,16	0,00	0,00	33 869,18	36 673,16
TOTAUX	33 869,18	84 794,09	0,00	5 625,69	33 869,18	90 419,78
Résultats de clôture		50 924,91		5 625,69	0,00	56 550,60
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 869,18	84 794,09	0,00	5 625,69	33 869,18	90 419,78
RESULTATS DEFINITIFS		50 924,91		5 625,69		56 550,60

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 27 Contre : Abstention : 3

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE VERY

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés			269 359,20		269 359,20	
Opérations de l'exercice	236 914,66	236 914,66	275 508,51	203 772,71	512 423,17	440 687,37
TOTAUX	236 914,66	236 914,66	544 867,71	203 772,71	781 782,37	440 687,37
Résultats de clôture		0,00	341 095,00		341 095,00	0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	236 914,66	236 914,66	544 867,71	203 772,71	781 782,37	440 687,37
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	341 095,00		341 095,00	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 27 Contre : Abstention : 3

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT DE ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés			323 002,75		323 002,75	
Opérations de l'exercice	323 002,75	323 002,75	323 002,75	323 002,75	646 005,50	646 005,50
TOTAUX	323 002,75	323 002,75	646 005,50	323 002,75	969 008,25	646 005,50
Résultats de clôture	0,00		323 002,75		323 002,75	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	323 002,75	323 002,75	646 005,50	323 002,75	969 008,25	646 005,50
RESULTATS DEFINITIFS	0,00		323 002,75		323 002,75	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 27 Contre : Abstention : 3

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT LE CHÂTEAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés			7 434,41		7 434,41	0,00
Opérations de l'exercice	226 473,90	256 473,90	226 473,90	287 434,41	452 947,80	543 908,31
TOTAUX	226 473,90	256 473,90	233 908,31	287 434,41	460 382,21	543 908,31
Résultats de clôture		30 000,00		53 526,10	0,00	83 526,10
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	226 473,90	256 473,90	233 908,31	287 434,41	460 382,21	543 908,31
RESULTATS DEFINITIFS		30 000,00		53 526,10		83 526,10

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 27 Contre : Abstention : 3

2. Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes

Le conseil communautaire,

- après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - Constatant que les comptes de gestion du budget principal 2014 et des budgets annexes 2014 présentent les résultats suivants :
- Le compte de gestion du budget principal 2014
Section de fonctionnement : 1 012 617.91€
Section d'investissement : - 181 739.69€
 - Le compte de gestion du budget annexe du centre de loisirs de Montpon 2014
Section de fonctionnement : 83 806.13€
Section d'investissement : - 22 446.13€
 - Le compte de gestion du budget annexe du centre de loisirs de Moulin Neuf 2014
Section de fonctionnement : 36 418.48€
Section d'investissement : 5 025.70€
 - Le compte de gestion du budget annexe de la régie des transports scolaires 2014
Section de fonctionnement : 27 821.13€
Section d'investissement : 2 152.80€
 - Le compte de gestion du budget annexe des logements Echourgnac 2014
Section de fonctionnement : 28 857.86€
Section d'investissement : -29 155.98€
 - Le compte de gestion du budget annexe du multiple rural de St Barthélémy 2014
Section de fonctionnement : 2 948.15€
Section d'investissement : - 2 024.19€
 - Le compte de gestion du budget annexe du SPANC 2014
Section de fonctionnement : 50 924.91€

Section d'investissement : 5 625.69€

- Le compte de gestion du budget annexe du lotissement de la ZAE de Véry 2014
Section de fonctionnement : 0.00€
Section d'investissement : -341 095€
- Le compte de gestion du budget annexe du lotissement de St Barthélémy 2014
Section de fonctionnement : 0.00€
Section d'investissement : -323 002.75€
- Le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Le Château » 2014
Section de fonctionnement : 30 000€
Section d'investissement : 53 526.10€

Le conseil communautaire déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Jean-Paul LOTTERIE,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Principal Isle Double Landais**
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **1 012 617,91 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -		532 628,60 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -		479 989,31 €
C - Résultat à affecter = A + B		1 012 617,91 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>		
D - Solde d'exécution d'investissement		-181 739,69 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		528 978,24 €
Besoin de Financement F	= D + E	347 238,55 €
AFFECTATION = C	= G + H	1 012 617,91 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement		
H - Report en fonctionnement R 002		1 012 617,91 €
DEFICIT REPORTE D002		

Vote :

Pour : 28

Contre :

Abstention : 3

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe Centre Loisirs Montpon**
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **83 806.13 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -		82 994,84 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -		811,29 €
C - Résultat à affecter = A + B		83 806,13 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>		
D - Solde d'exécution d'investissement		-22 446,13 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		0,00 €
Besoin de Financement F	= D + E	
AFFECTATION = C	= G + H	83 806,13 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement		22 446,13 €
H - Report en fonctionnement R 002		61 360,00 €
DEFICIT REPORTE D002		

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 3

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice Budget Annexe Centre Loisirs Moulin Neuf
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **36 418.48 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -		30 405,32 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -		6 013,16 €
C - Résultat à affecter = A +B		36 418,48 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>		
D - Solde d'exécution d'investissement		5 025,70 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		0,00 €
Besoin de Financement F	= D + E	
AFFECTATION = C	= G + H	36 418,48 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement		
H -Report en fonctionnement R 002		36 418,48 €
DEFICIT REPORTE D002		

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 3

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe Transport Scolaire**
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **27 821.13 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -		27 859,68 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -		-38,55 €
C - Résultat à affecter = A +B		27 821,13 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>		
D - Solde d'exécution d'investissement		2 152,80 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		0,00 €
Besoin de Financement F	= D + E	
AFFECTATION = C	= G + H	27 821,13 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement		
H - Report en fonctionnement R 002		27 821,13 €
DEFICIT REPORTE D002		

Vote : Pour : 28

Contre :

Abstention : 3

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe Logements Echourgnac**
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **28 857.86 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -	19 751,94 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	9 105,92 €
C - Résultat à affecter = A +B	28 857,86 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	
D - Solde d'exécution d'investissement	-29 155,98 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de Financement F = D + E	-29 155,98 €
AFFECTATION = C = G + H	28 857,86 €
G -Affectation en réserves R 1068 en investissement	28 857,86 €
H -Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D002	

Vote : Pour : 28

Contre :

Abstention : 3

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe Multiple Rural St Barthélemy**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **2 948.15€**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -		728,80 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -		2 219,35 €
C - Résultat à affecter = A +B		2 948,15 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>		
D - Solde d'exécution d'investissement		-2 024,19 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		0,00 €
Besoin de Financement F	= D + E	
AFFECTATION = C	= G + H	2 948,15 €
G -Affectation en réserves R 1068 en investissement		2 024,19 €
H -Report en fonctionnement R 002		923,96 €
DEFICIT REPORTE D002		

Vote : Pour : 28

Contre :

Abstention : 3

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe SPANC**
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **50 924,91 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -	2 803,98 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	48 120,93 €
C - Résultat à affecter = A +B	50 924,91 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	
D - Solde d'exécution d'investissement	5 625,69 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de Financement F = D + E	
AFFECTATION = C = G + H	50 924,91 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	
H - Report en fonctionnement R 002	50 924,91 €
DEFICIT REPORTE D002	

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 3

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe Lotissement St Barthélémy**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : -- €
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -	
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	
C - Résultat à affecter = A +B	0,00 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	
D - Solde d'exécution d'investissement	-323 002,75 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de Financement F = D + E	
AFFECTATION = C = G + H	0,00 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	
H - Report en fonctionnement R 002	0,00 €
DEFICIT REPORTE D002	

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 3

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe Lotissement Le Château**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **30 000 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -	30 000,00 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	
C - Résultat à affecter = A + B	30 000,00 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	
D - Solde d'exécution d'investissement	53 526,10 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de Financement F = D + E	
AFFECTATION = C = G + H	30 000,00 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	
H - Report en fonctionnement R 002	30 000,00 €
DEFICIT REPORTE D002	

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 3

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe ZAE Very**
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : -- €
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -	
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	
C - Résultat à affecter = A +B	0,00 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	
D - Solde d'exécution d'investissement	-341 095,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de Financement F = D + E	
AFFECTATION = C = G + H	0,00 €
G -Affectation en réserves R 1068 en investissement	
H -Report en fonctionnement R 002	0,00 €
DEFICIT REPORTE D002	

5. Taxes Directes Locales : Vote des taux pour l'année 2015

Monsieur le Président indique au conseil communautaire le produit fiscal attendu des taxes directes locales nécessaires à l'équilibre du budget de la communauté de communes Isle Double Landais qui s'élève à la somme de 2 619 401€.

Il se décompose de la manière suivante :

- Produit attendu de la taxe d'habitation
- Produit attendu de la taxe foncière (bâti)
- Produit attendu de la taxe foncière (non bâti)
- Produit attendu de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de voter ce qui suit :

- Taxe d'habitation : proposition d'un taux de **6.38%** pour un produit de **780 848€**
- Taxe foncière (bâti): proposition d'un taux de **8.15%** pour un produit de **819 890€**
- Taxe foncière (non bâti) : proposition d'un taux de **29.29%** pour un produit de **104 536€**
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : proposition d'un taux de **25.17%** pour un produit de **914 127€**.

L'assemblée approuve le montant du produit attendu ainsi que les taux votés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'état n°1259 FPU correspondant.

6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Vote des taux pour l'année 2015.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les taux d'enlèvement des ordures ménagères attendus pour l'année 2015 au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères se présentent comme suit :

ZONE DE PERCEPTION	BASES PREVISIONNELLES	PRODUIT ATTENDU	TAUX
MOULIN NEUF	615 925 €	96 516 €	15.67%
MENESPLET	1 173 174 €	161 428 €	13.76%
LE PIZOU	893 803 €	120 663 €	13.50%
MONTPON MENESTEROL	4 851 400 €	701 027 €	14.45%

Autres Communes	1 617 502 €	187 468 €	11.59%
ECHOURGNAC	289 052 €	33 501 €	11.59%
EYGURANDE GARDEDEUILH	193 687 €	22 448 €	11.59%
ST SAUVEUR LALANDE	82 334 €	9 542 €	11.59%
ST BARTHELEMY BELLEGARDE	302 102 €	35 013 €	11.59%
ST MARTIAL D'ARTENSET	750 327 €	86 962 €	11.59%

Madame TALIANO demande quelle est l'évolution de ces taux, par comparaison avec 2014. M. VERGNAUD répond que ces taux baissent de 0.5% en 2015.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, approuve les taux tels qu'indiqués dans le tableau ci dessus.

Vote : Pour : 25 Contre : 6 Abstention :

Madame Josiane DUHARD quitte le conseil communautaire après le vote de cette délibération.

7. Vote du budget principal et des budgets annexes

M. le Président souligne que ce budget 2015 est tout à fait provisoire, et que d'importantes modifications interviendront dès lors que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) aura statué sur les attributions de compensation définitives. Il relève également que les comparaisons entre le budget 2014 réalisé et les propositions pour 2015 sont difficiles du fait des transferts de compétences intervenus au 1^{er} septembre dernier.

M. VERGNAUD souligne la difficulté à préparer les budgets 2015, tant à l'échelle intercommunale que communale. A ce titre, il remercie le personnel administratif pour son investissement. Il indique enfin à l'assemblée que la baisse de DGF pour 2015 est de 131 830€.

Discussion sur la section de fonctionnement

M. SEGONZAC a une interrogation en matière de versement de subventions aux associations, car n'apparaît pas le montant de 5000€ qui aurait été alloué au comice agricole de la Double. M. le Président indique qu'il est effectivement favorable à cette subvention, et qu'une décision modificative pourra l'acter ultérieurement.

M. BASTID constate ensuite qu'en matière de matériel et fournitures alloués aux écoles et notamment aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires), des manques ont été constatés au cours des derniers mois. Il demande ce que la collectivité prévoit pour 2015.

M. VERGNAUD répond qu'effectivement, l'utilisation des matériels par les équipes pédagogiques et les équipes d'animation est complexe et qu'une réunion d'évaluation aura lieu prochainement pour traiter des difficultés rencontrées. La principale problématique demeure à ce jour le recrutement d'animateurs qualifiés.

Il précise ensuite que la rédaction du Projet Educatif Territorial est en cours, et qu'à ce titre une aide de 11 000€ a été versée.

M. le Président ajoute que concernant le recrutement d'animateurs, un temps de préparation devra finalement être inclus au temps de travail rémunéré.

Discussion sur la section d'investissement

Concernant la dette, M. le Président rappelle que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 993 365€ doit couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt. Cependant, cette annuité comprend, pour l'année 2015, 700 000€ de remboursement de prêt-relais. Ainsi, l'endettement de la collectivité reste en réalité modéré.

M. PIEDFERT demande confirmation de l'obtention de 80% de subventions sur le projet de Véloroute Voie verte. M. le Président répond que sur l'antenne du Duellas, la perte de 180 000€ de fonds européens n'a pas été compensée en totalité par l'Etat et que 50 000€ resteront à financer. Sur le reste du projet, les 80% de subventions ont bien été acquis.

Madame DARRACQ souhaite ensuite une précision sur la somme de 80 000€ figurant en restes à réaliser pour la salle de sport de Ménesplet. M. CHAUSSADE précise qu'il s'agit d'un remboursement de prime d'assurance suite à un contentieux relatif au remplacement du revêtement de sol.

Le budget principal 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 8 152 244.36€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 8 545 128.29€

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 2

Le budget annexe du centre de loisirs de Montpon 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 250 212.90€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 55 926.30€

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 2

Le budget annexe du centre de loisirs de Moulin Neuf 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 186 773.00€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 30 000€

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 2

Le budget annexe des transports scolaires 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 95 500.00€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 115 000€

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 2

Le budget annexe pour les logements d'Echourgnac 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 58 004.98€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 59 466.54€

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 2

Le budget annexe du multiple rural de St Barthélémy 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 24 603.51€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 20 507.45€

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 2

Le budget annexe du SPANC 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 61 266.43€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 5 625.69€

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 2

Le budget annexe du lotissement de la ZAE de Véry 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 657 955€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 855 858.87€

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 2

Le budget annexe pour le lotissement de St Barthélémy 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 969 008.25€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 969 008.25€

Le budget annexe pour le lotissement le Château 2015 dressé par Monsieur le Président est adopté par les membres du conseil communautaire comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 520 289.77€

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 643 113.87€

Vote : Pour : 28 Contre : Abstention : 2

8. Imputation des charges de personnel aux budgets annexes des centres de loisirs de Moulin Neuf et Montpon Ménésterol

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Isle Double Landais, employeur soit autorisée à continuer à constater comptablement les charges de personnel exerçant en tout ou partie leur activité aux **Centres de Loisirs de MOULIN-NEUF et de MONTPON MENESTEROL**.

En fin d'année, un **titre** sera émis sur le budget principal au **compte 70872** (total des charges de personnel exerçant en tout ou partie leur activité aux Centres de Loisirs de MOULIN NEUF et de MONTPON MENESTEROL) pour imputer à chaque budget annexe de Centre de Loisirs les charges de personnel lui incombant.

Les budgets annexes des Centres de Loisirs procéderont au **mandatement** de cette somme au **compte 6215**.

Il est précisé que les remboursements reçus suite aux différents types d'arrêts maladie des agents du centre de loisirs de MOULIN NEUF et du Centre de Loisirs de MONTPON MENESTEROL seront reversés au budget annexe du Centre de Loisirs de MOULIN NEUF et du Centre de Loisirs de MONTPON MENESTEROL par le budget principal.

En fin d'année, un mandat sera émis sur le budget principal au compte 62872 et un titre sera émis sur le budget annexe des Centres de Loisirs au compte 7718.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à l'unanimité cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Président pour ce faire.

9. Imputation des charges de personnel au budget annexe de la régie de transports scolaires

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Isle Double Landais, employeur soit autorisée à continuer à constater comptablement les charges de personnel exerçant en tout ou partie leur activité à la **régie de transports scolaires**.

A chaque fin d'année, un **titre** sera émis sur le budget principal au **compte 70841** (total des charges de personnel exerçant en tout ou partie leur activité à la régie de transports scolaires) pour imputer au budget annexe de la régie des transports scolaires les charges de personnel lui incombant. Chaque année, le budget annexe de la régie des transports scolaires procédera au **mandatement** de cette somme au **compte 621**.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Président pour ce faire.

10. Vélo route voie verte : avenants aux conventions d'attribution de subventions européennes

Les travaux de réalisation de la vélo route voie verte ayant fait l'objet d'attribution de subventions européennes viennent de s'achever. Dans les conventions initiales il était exigé que les factures soient totalement acquittées au 30 avril 2015. Le délai semble difficile à tenir et les services de la Préfecture indiquent qu'il est possible de prendre un avenant aux conventions afin de disposer d'un délai supplémentaire d'un mois pour finaliser l'opération d'un point de vue comptable. Il est donc proposé un avenant qui fixera l'acquittement des factures à la fin du mois de mai 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de demander un report de délai de un mois pour finaliser l'acquittement des factures et autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,
Jean-Paul LOTTERIE

